Dans le Valais (Suisse), un migrant irakien a humilié et frappé sa sœur cadette pendant 4 ans pour qu'elle lui obéisse, il est condamné à 4 mois de prison avec sursis

29/10/2021 à 17h29



C'est l'histoire d'un frère aîné (âgé aujourd'hui de 20 ans), installé et intégré professionnellement en Valais mais dont l'emprise sur sa famille est d'un autre temps. Entre 2017 et 2020, cet Irakien s'en est régulièrement pris à sa sœur, lui tirant les cheveux et les oreilles et lui assénant des coups de pied ainsi que des gifles lorsqu'elle refusait de lui obéir, alors qu'il voulait lui dicter la conduite qu'elle devait adopter. Le natif de Mossoul se servait parfois du tuyau d'une chicha (pipe à eau) et d'un câble de portable pour la frapper.

Au début de l'année, il a franchi un cap supplémentaire dans la violence. Il a asséné à la jeune femme une salve de coups de poing et de pied dans les côtes, les omoplates et à la

tête, lui faisant perdre connaissance. Il ne s'est pas arrêté là et lui a serré la gorge, tout en la menaçant de mort. Le lendemain de cette agression, l'aîné a aussi menacé ses parents, totalement dépassés par la situation.

La victime a finalement trouvé le courage de porter plainte contre son frère. Depuis lors, tous deux n'habitent plus ensemble. Le résident du Valais central a été reconnu coupable de lésions corporelles simples et aggravées, de voies de fait, de dommages à la propriété et de menaces. **I**l **a écopé de 4 mois de prison avec sursis durant trois ans et d'une amende de 500 francs.**

20Minutes

(Merci à Sylvain Cretton)